

DÉPARTEMENT : **HAUTE-
GARONNE**

ARRONDISSEMENT

DESIGNATION DE L'EPCI OU
DU SYNDICAT MIXTE :

Élection du trésorier du
Syndicat Mixte des Agudes

Effectif légal du
Syndicat Mixte : 10

Nombre de membres
en exercice : 10

Nombre de membres
Présents : 7

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU TRESORIER DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DES AGUDES

L'an deux mille vingt-six, le 3 du mois de juillet à 9 heures 30, en application de l'article 1^{er} des statuts du Syndicat mixte des Agudes renvoyant aux règles applicables aux syndicats de commune, de l'article L.5211-2 du code général de collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints des communes de moins de 1000 habitants telles que prévues par les articles L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT (CE 3 juin 2009 – Communauté d'agglomération du Drouais) et de l'article L.5211-8 du CGCT, s'est réuni le comité syndical du syndicat mixte des Agudes afin d'élire le trésorier, suite aux élections municipales, selon l'article 6 des statuts du Syndicat.

Etaient présents les membres du comité syndical suivants : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Sandrine BAYLAC, Patrice RIVAL, Loïc GOJARD, Jean-Luc ARROUS, Pierre-François PEYRARD.

Etaient absents : Pascal BOUREAU, Sébastien VINCINI, Vincent GIBERT

1. Installation des membres de l'assemblée délibérante

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA Présidente, qui a déclaré les membres du comité syndical cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Patrice RIVAL été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGT).

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20260703-2026-9-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

2. Election du Trésorier

A) Constitution du bureau de Vote

Le comité syndical a désigné un assesseur : Roselyne ARTIGUES.

B) Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque membre du comité syndical a déposé lui-même son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet. Tous les membres ont pris part au vote.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de membres présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	7
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de bulletins blancs (art. L 65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	7
f. Majorité absolue	4

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ARROUS Jean-Luc	7	sept

Proclamation de l'élection du Trésorier

Jean-Luc ARROUS a été proclamé trésorier et immédiatement installé.

[illegible]

Le présent procès-verbal, dressé en double exemplaire et clos, le 3 juillet 2026, à heures, minutes, ² a été, après lecture, signé par la Présidente, les assesseurs et le secrétaire.



Le secrétaire.

[Signature]

2. Les deux exemplaires de pièces justificatives doivent être remis en même temps que le dossier de demande. Le second exemplaire doit être remis à la Direction départementale de l'énergie, de l'équipement et du territoire de la Préfecture de la Haute-Saône, 1 rue de la Préfecture, 70000 COMTEAUX, 03 83 31 11 11.

NOM ET PRÉNOM DES ÉLUS
(dans l'ordre de leur élection)

Accusé de réception en préfecture
031-253101299-20260703-2026-9-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026